

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale

**FBS EN**

Unique Formulation Identifier  
(UFI)

5Y30-F0HC-500D-827A

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes Mousse de polyuréthane monocomposant - Fire protection

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise

fischerwerke GmbH & Co. KG  
Klaus-Fischer-Straße 1  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone: +49(0)7443 12-0  
Fax: +49(0)7443 12-4222  
Courriel: info-sdb@fischer.de  
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation

fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone: +33 3 88 39 18 67  
Fax: +33 3 88 39 80 44  
Courriel: info@fischer.fr  
Internet:

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence

ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317  
(CE) N° 1272/2008 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogramme de danger



GHS08

### Mention d'avertissement

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

### Valeurs H

### Danger

Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Valeurs P

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux.  
P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P284: (Lorsque la ventilation du local est insuffisante) porter un équipement de protection respiratoire.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

### Informations complémentaires

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques.  
En cas d'asthme, de maladies de peau eczématuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

## 2.3 Autres dangers

Risque pour la santé Aucune information disponible.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement Aucune information disponible.

Indication de danger Aucune information disponible.

Consignes de danger Aucune information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
Diisocyanate de diphenyl-méthane, isomères et homologues	No. CAS: 9016-87-9 No.-CE: 618-498-9 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	10.0 - 30.0 %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.
En cas d'ingestion	Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

L'assistance médicale immédiate En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Un traitement médical spécial Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié brouillard, (eau), Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre d'extinction

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Autres indications sur la lutte contre les incendies Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Pour les non-sécuristes Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Eloigner toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
---	---

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
-----------------------	--

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes Référence à d'autres sections : 7 / 8 / 13

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Conserver le récipient bien fermé. Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker conformément à la réglementation locale.
Matériaux inappropriés pour les conteneurs	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Classe de stockage (Allemagne)	2B (TRGS 510)
Température de stockage recommandée	+5 - 25 °C

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	En cas de contact par projection: ci-joint des gants jetables
Matière appropriée	N'utiliser les gants qu'une fois.
Remarque	
allusion	Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme. .
	En cas de contact complet:
Matière appropriée	Gants de protection conformes à EN 374. Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc fluoré, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Matière non-appropriée	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Epaisseur de la matière	$\geq 0,5$ mm (accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation)
Temps de pénétration	$>120$ min
Remarque	Remplacer en cas d'usure!
allusion	Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Notent	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. voir la section 6/7

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

Mesures d'ordre technique Assurer une aération suffisante.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	rouge brun
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	Non applicable.
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-% ]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Valeur limite supérieure	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur [kPa]	< 0,0001
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,3
Solubilité	insoluble dans: Eau
Hydrosolubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible
propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Non

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Réactivité Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts et oxydants forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 10000	DL50	Rat	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]

Composants dangereux

Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 9400	DL50	Lapin	OCDE 402	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]

Composants dangereux

Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues				
Valeur	Critère de test	Notent	Durée d'exposition	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

0,49	CL50	OCDE 403	4 h	données de l'entreprise
------	------	----------	-----	-------------------------

Irritation primaire cutanée Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

## Irritation respiratoire

### Composants dangereux

#### Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

Valeur	Source
Irritant	données de l'entreprise

Sensibilisation Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Effets cancérogènes Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Mutagénèse Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]

Remarque Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]

Effets spécifiques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson [mg/l]

### Composants dangereux

#### Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	Brachydanio rerio	OCDE Ligne directrice 203	96 h	données de l'entreprise

#### Toxicité pour les daphnies [mg/l]

### Composants dangereux

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

<b>Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues</b>					
<b>Valeur</b>	<b>Critère de test</b>	<b>Espèce utilisée pour le test</b>	<b>Durée d'exposition</b>	<b>Type de mesure</b>	<b>Source</b>
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	données de l'entreprise

## Toxicité pour les algues [mg/l]

<b>Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues</b>				
<b>Valeur</b>	<b>Critère de test</b>	<b>Espèce utilisée pour le test</b>	<b>Durée d'exposition</b>	<b>Source</b>
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	données de l'entreprise

## NOEC (Daphnie) [mg/l]

<b>Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues</b>				
<b>Valeur</b>	<b>Espèce utilisée pour le test</b>	<b>Type de mesure</b>	<b>Durée d'exposition</b>	<b>Source</b>
> 10	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	21 d	données de l'entreprise

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Difficilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Remarque Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Mobilité Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

<b>Diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues</b>	
<b>Valeur</b>	<b>Source</b>
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.	données de l'entreprise

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas décharger dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Vider les restes.

Emballages vides: Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

produit: Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Produit

080501 - déchets disocyanates

matériau durci

200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Désignation officielle de transport de l'ONU		Non dangerous good	Non dangerous good

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément non applicable  
à l'annexe II de la convention Mar-  
pol et au recueil IBC

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive Decopaint	négligeable
Substance dangereuse et cancé- rigène selon l'annexe II au décret allemand sur les matières dange- reuses GefStoffV	Non
Limitation d'emploi.	<p>Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques.</p> <p>En cas d'asthme, de maladies de peau eczématuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit.</p> <p>Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).</p>

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité	Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité. Cette fiche de données de sécurité contient plus qu'un scénario d'exposition sous forme intégrée. Le contenu de ces scénarios d'exposition ont été repartis dans les sections 1.2, 8, 9, 12, 15 et 16.
Autres réglementations	La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
---------------------	---

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FBS EN

Date de révision: 23.11.2020

Version: 2.0/fr

**fischer** 

Remplace la version du: 23.11.2020

Date d'impression: 23.11.2020

## Énoncé des classes de risque

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
Skin Irrit.: Irritation cutanée  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
Carc.: Cancérogénicité  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
STOT RE 2; H373	calculé

## Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.  
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.